



Signataires : Aude Martenot, Françoise Nyffeler, Jocelyne Haller, Léna Strasser, Jean Batou, Pablo Cruchon, Sylvain Thévoz, Pierre Vanek, Didier Bonny, Yves de Matteis, Marta Julia Macchiavelli, Anne Bonvin Bonfanti, Ruth Bänziger, Pierre Eckert, Nicolas Clémence, Bertrand Buchs, Marjorie de Chastonay, Grégoire Carasso, Adrienne Sordet, Badia Luthi, Emmanuel Deonna, Jean Burgermeister

Date de dépôt : 13 décembre 2022

Proposition de motion

Droit à la vie pour les personnes vulnérables dans l'asile

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que, depuis 2018, il y a eu au moins 3 suicides de jeunes personnes migrantes tout juste (considérées) majeures dans le canton de Genève ;
- qu'après le suicide en 2019 d'un jeune migrant, premièrement des assises, intitulées « Enfants et jeunes migrants non accompagnés à Genève », ont été tenues, deuxièmement une recherche de la HETS, nommée « Vers une prise en compte holistique et dynamique des besoins des enfants et jeunes migrant·e·s à Genève », a été menée, et finalement le Conseil d'Etat a mandaté le DCS, le DIP et le DSES pour élaborer un plan d'action concernant l'hébergement et la prise en charge des RMNA et des ex-RMNA de 18 à 25 ans ; force est de constater que toutes ces actions n'ont pas permis d'éviter ce nouveau drame : le suicide d'Alireza, jeune migrant afghan ;
- que ces drames relèvent tous du désespoir causé par une absence de confiance en l'avenir due notamment à l'interdiction de continuer sa formation, l'interdiction de travailler, l'interdiction de rester sur le territoire où iels se sont adaptés et ont appris la langue, etc. ;

- que, dans le cas du dernier décès tragique d’Alireza datant du 30 novembre 2022, c’est la peur d’être renvoyé vers un pays, la Grèce, où des violences avaient déjà été subies, qui a motivé ce triste geste ;
- que la décision de renvoi a été maintenue et annoncée à Alireza par les autorités malgré le diagnostic des médecins psychiatres alertant du grave risque de suicide que présentait ce jeune migrant qui avait vécu un parcours migratoire traumatisant ;
- que le Secrétariat d’Etat aux migrations a reconnu publiquement ne pas tenir compte de dossiers médicaux solides attestant de risques suicidaires en cas de renvoi ;
- que, si les décisions au sujet de l’asile relèvent du Secrétariat d’Etat aux migrations, ce sont les cantons qui accueillent ou décident *in fine* des expulsions des personnes ;
- qu’avant tout les cantons ont le devoir de garantir le bien-être et la santé de tous leurs habitants et habitantes, y compris les personnes déboutées de l’asile ;
- que les conditions de vie en Grèce pour les personnes réfugiées continuent d’être qualifiées d’inhumaines et d’extrêmement précaires par l’OSAR (Organisation suisse d’aide aux réfugiés) et d’autres associations de terrain ;
- que le Grand Conseil a déjà adopté deux motions en septembre 2019 réclamant un accompagnement socio-éducatif des jeunes adultes relevant de l’asile jusqu’à 25 ans (M 2524) et la facilitation de l’insertion professionnelle et la régularisation de celles et ceux-ci (M 2526), ainsi qu’une motion en octobre 2019 réclamant des centres d’hébergement collectifs répondant aux besoins des enfants (M 2525) ; que ces motions visaient précisément à éviter tout nouveau drame sur le territoire en améliorant le cadre de vie des jeunes requérants et requérantes d’asile et qu’elles n’ont manifestement pas été suivies par des actes,

invite le Conseil d’Etat

- à refuser d’exécuter le renvoi de personnes vulnérables ;
- à faire en sorte que les avis médicaux soient considérés et traités à leur juste valeur ;
- à permettre aux jeunes âgés de 18 à 25 ans de continuer et d’achever leur formation (comme requis par la motion M 2524, adoptée par le Grand Conseil genevois en septembre 2019) ;

- à fournir un permis de travail à ces jeunes afin qu’iels puissent faire des stages dans le cadre de leur formation, et trouver un travail une fois leur formation achevée (comme requis par la motion M 2526, adoptée par le Grand Conseil en septembre 2019) ;
- à réaffirmer sa décision de fermer le foyer de l’Etoile au plus vite et de prévoir l’ouverture de foyers à taille humaine et avec des infrastructures et des sanitaires adéquats (comme requis par la motion M 2525, adoptée par le Grand Conseil en octobre 2019) ; pour cela, à trouver un terrain d’entente au plus vite avec la FOJ pour encadrer les RMNA.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vous avez certainement entendu par voie de presse l’annonce du décès d’Alireza le 30 novembre dernier. Ce suicide n’est pas une première. Il est l’expression d’un désespoir causé par un système d’asile qui, voulant aller vite et renvoyer sans discernement, oublie de tenir compte des vulnérabilités de personnes et même d’enfants.

En 2019, à la suite du suicide d’un autre jeune homme, des assises « Enfants et jeunes migrants non accompagnés à Genève » se sont tenues. Une recherche de la HETS intitulée « Vers une prise en compte holistique et dynamique des besoins des enfants et jeunes migrant·e·s à Genève » a été réalisée. Après cela, le Conseil d’Etat a mandaté le DCS, le DIP et le DSES pour élaborer un plan d’action concernant l’hébergement et la prise en charge des RMNA et des ex-RMNA de 18 à 25 ans.

Par ailleurs, le Grand Conseil a adopté deux motions en septembre 2019 réclamant un accompagnement socio-éducatif des demandeur·euses d’asile jusqu’à 25 ans (M 2524), la facilitation de l’insertion professionnelle et la régularisation de celles et ceux-ci (M 2526), ainsi qu’une motion en octobre 2019 réclamant des centres d’hébergement collectifs répondant aux besoins des enfants (M 2525). Ces motions visaient précisément à éviter tout nouveau drame sur le territoire en améliorant le cadre de vie des jeunes requérant·es d’asile !

Trois ans plus tard, nous ne pouvons que constater que les résultats ne sont pas du tout à la hauteur de nos attentes. Certains aspects ont totalement été négligés, comme les mesures d’intégration. Et les années passent, sans

que l'on voie un changement probant dans l'encadrement et l'accompagnement des jeunes.

Nous demandons au Conseil d'Etat de faire de ce plan d'action pour l'hébergement et la prise en charge des RMNA et des jeunes adultes jusqu'à 25 ans une véritable priorité !

Quand Alireza a mis fin à ses jours, il venait de recevoir une décision du TAF qui confirmait une non-entrée en matière sur sa demande d'asile et prononçait son renvoi vers la Grèce. Cette décision est révoltante. Révoltante parce qu'elle n'a pas tenu compte d'un avis médical particulièrement alarmant sur les risques en cas de renvoi. Révoltante parce qu'elle viole la jurisprudence du même tribunal qui a prononcé le renvoi d'Alireza.

Le SEM et le TAF ont une responsabilité directe dans ce drame. Mais Alireza n'est pas un cas isolé. Cela fait maintenant trop longtemps que les autorités suisses utilisent tous les moyens à leur disposition pour renvoyer les personnes vers des pays où elles savent pertinemment que leurs droits fondamentaux sont bafoués. Cela fait maintenant trop longtemps que la détresse et la fragilité des personnes mais aussi les rapports médicaux qui les démontrent ne sont pas suffisamment pris en considération. Alors que le droit international et le droit suisse l'exigent.

Combien de drames faudra-t-il pour qu'une prise de conscience émerge et que l'accueil et la dignité reviennent au premier plan de nos politiques d'asile ? Pour que cela n'arrive jamais plus, il faut bien sûr un changement de pratique et de discours du côté des autorités fédérales. Mais il en va aussi de la responsabilité du Conseil d'Etat de faire preuve de courage politique et de se positionner clairement contre tout renvoi vers des pays où les personnes courent un danger pour leur vie. S'opposer aux renvois, c'est empêcher l'exécution des renvois en utilisant toute la marge de manœuvre des cantons.

S'opposer aux renvois, c'est permettre aux jeunes et aux personnes concernées de vivre une vie digne et leur donner les moyens de se construire un avenir.